

Date de dépôt: 31 octobre 2007

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition pour la démolition du mur en
construction sur la terrasse du CERA**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 juin 1997, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion/pétition qui a la teneur suivante :

Pour la démolition du mur en construction sur la terrasse du CERA

C'est avec indignation que nous assistons à la construction d'un mur au Centre de requérants d'asile (CERA) à l'avenue de la Praille 41.

Nous demandons que celui-ci soit démoli.

Nous n'avons pas peur des réfugiés, ce sont des êtres humains qui méritent notre solidarité et notre amitié.

*N.B. : 350 signatures
Pour les instigateurs de la
pétition
Cesaretto D.
35, av. de la Praille
1227 Carouge*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le mur en question a été démoli par des inconnus peu de temps après sa construction. Le centre d'enregistrement de la Praille a, quant à lui, fermé ses portes en novembre 2000.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer